



SOLDES : LES REPRESENTANTS DES PRINCIPALES ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES DENONCENT LA DECISION DE REPORTER LES SOLDES

Les organisations représentatives du commerce signataires dénoncent la décision du Gouvernement de reporter la date des soldes au 20 janvier. Lors des consultations conduites par le Gouvernement, ces organisations, qui représentent la majorité de l'activité du commerce et de ses emplois, avaient unanimement indiqué leur volonté de maintenir les soldes à la date du 6 janvier, initialement prévue par le calendrier officiel.

Alors que les entreprises traversent une crise économique sans précédent, le maintien des dates de soldes d'hiver était décisif pour permettre aux enseignes :

- **d'assurer l'écoulement de leurs stocks.** Ces stocks sont actuellement à un niveau exceptionnellement élevé du fait de la fermeture des commerces depuis le 30 octobre et d'un niveau d'activité plus faible en décembre.
- **de reconstituer leur trésorerie,** essentielle à la poursuite de l'activité, et notamment au paiement des fournisseurs et à l'achat des prochaines collections ;
- **de contribuer à la nécessaire relance de la consommation** après une crise qui aura fortement pénalisé le pouvoir d'achat de très nombreux Français ;
- **de préserver les autres périodes commerciales** (notamment la Saint-Valentin, le 14 février) et de ne pas « mordre » sur les vacances scolaires.

Les organisations s'inquiètent des conséquences économiques et sociales que pourrait avoir ce report en cas de difficulté de trésorerie début janvier, suite à un mois de novembre sans chiffre d'affaires.

Par ailleurs, le Gouvernement a demandé aux enseignes de décaler le Black Friday afin que cette opération commerciale ne soit pas alignée sur la réouverture des commerces pour étaler les flux de clients dans l'espace et dans le temps pour des raisons sanitaires. Il est pour le moins cocasse, qu'à l'inverse de la philosophie poursuivie jusqu'ici, il décide de faire coïncider le début des soldes à la réouverture des restaurants.

ELLES DEMANDENT MAINTENANT AU GOUVERNEMENT DE TIRER TOUTES LES CONSEQUENCES DE CETTE DECISION NOTAMMENT EN MATIERE D'OUVERTURE DOMINICALE.

De très nombreux Maires ont d'ores et déjà réalisé les consultations obligatoires et adopté en conséquence leur arrêté municipal pour accorder l'ouverture des commerces les 10 et 17 janvier, en référence aux dates initiales des soldes. Le calendrier contraint et les obligations réglementaires ne leur permettront pas d'adopter un nouvel arrêté modificatif.

De même, l'instruction adressée aux Préfets par la Ministre du Travail le 25 novembre ne prévoit aucune facilité pour les ouvertures dominicales du mois de janvier mais **uniquement le recours au droit commun**. Or celui-ci exige que les entreprises fassent une demande individuelle à la Préfecture et qu'elles disposent d'un accord collectif ou, à défaut, d'une décision unilatérale prise après référendum. Elle nécessite également l'organisation d'importantes consultations.

Cette procédure représente une charge administrative lourde pour les entreprises et leurs représentants qui, après plusieurs mois de crises sanitaires, doivent pouvoir se concentrer pleinement sur la relance de l'activité.

Les organisations signataires demandent donc au Gouvernement, qui impose le report de la période des soldes, d'autoriser **immédiatement et de manière automatique** (*sans démarche supplémentaire de la part des entreprises ou des organisations professionnelles*) l'ouverture des commerces les deux premiers dimanches des soldes (dimanches 24 et 31 janvier 2021). Les salariés bénéficieront des compensations financières prévues dans ces circonstances par le code du travail pour les dimanches du maire.

À propos de l'Alliance du Commerce : L'Alliance du commerce rassemble l'Union du grand commerce de centre-ville, la Fédération des enseignes de l'habillement et la Fédération des enseignes de la chaussure. Elle représente 27.000 magasins et 180.000 salariés dans le secteur de l'équipement de la personne.

En savoir plus : <https://www.alliancecommerce.org/> Contact presse : Hélène Baratte // Responsable Communication // Tél : 01 40 15 60 71 - 06 29 61 88 90 // Mail : hbaratte@alliancecommerce.org

À propos de Procos : Procos accompagne les enseignes du commerce spécialisé dans la gestion et le développement de leur réseau. Ses 300 enseignes adhérentes représentent 60 000 magasins, 750 000 emplois, 95 milliards de chiffre d'affaires. La fédération analyse le marché et ses évolutions, anime des clubs d'échanges, contribue au partage d'informations et à la réflexion de ses membres sur l'avenir du commerce.

En savoir plus : <https://www.procos.org/> Contact presse : Sophie Madignier // Directrice Relations Extérieures et Marketing // Tél : 01 44 88 95 60 // Mail : sophie.madignier@procos.org

À propos de la Fédération Française de la Franchise : Acteur majeur du dynamisme de l'économie française, la Fédération française de la franchise est la fédération professionnelle des franchiseurs et de leurs franchisés depuis 1971. Elle représente le modèle de la franchise, un modèle d'entrepreneuriat fondé sur le transfert du savoir-faire et le partage de valeur. Son rôle est de promouvoir, défendre et pérenniser le modèle de la franchise, mais également de fédérer son écosystème et de créer les outils et l'environnement propice au développement et à la performance des réseaux de franchise.

La Fédération française de la franchise a créé en 1981 le Salon Franchise Expo Paris, devenu depuis un rendez-vous annuel international majeur de la franchise.

La franchise représente en France 2 049 réseaux, 78 218 points de vente franchisés, pour près de 68 milliards d'euros de chiffre d'affaires.

L'activité génère 757 852 emplois (directs et indirects). En 2009, la FFF a créé L'Académie de la franchise, premier organisme de formation aux métiers de la franchise, dont l'offre est dédiée aux futurs franchisés, mais aussi aux futurs et actuels franchiseurs.

À propos de la Fédération du Commerce Coopératif et Associé (FCA) : la FCA est l'instance représentative du Commerce Coopératif et Associé en France. Elle a pour mission de représenter, de développer et de promouvoir les groupements de commerçants, notamment auprès des pouvoirs publics. La FCA conseille ses adhérents, leur permet de développer des échanges d'expériences inter-groupements et accompagne également les réseaux/enseignes en création.

En 2019, le Commerce Coopératif et Associé a réalisé 159 milliards d'euros de chiffre d'affaires, soit 30 % du commerce de détail en France. Plus de 31 700 entrepreneurs ont fait le choix de cette forme de commerce.

En savoir plus : <https://www.commerce-associe.fr/>

À propos de la Fédération du Commerce et de la Distribution : la FCD regroupe la plupart des enseignes de la grande distribution, qu'il s'agisse de distribution alimentaire ou distribution spécialisée. Ce secteur compte 750 000 emplois, plus de 10 millions de clients par jour, 2131 hypermarchés, 5962 supermarchés, 3952 supermarchés à dominante marques propres (ex-maxidiscomptes), près de 3700 drives, environ 20 000 magasins de proximité, plus de 30 000 points de vente pour un volume d'affaires d'environ 200 milliards d'euros. La FCD intervient notamment dans les domaines de la sécurité alimentaire, du développement durable, des relations économiques (PME, industriels, filières agricoles), des relations avec les partenaires sociaux et sur les sujets liés à l'aménagement du territoire et d'urbanisme commercial.

À propos du CNCC : Le Conseil National des Centres Commerciaux est l'organisation professionnelle française fédérant tous les acteurs participant à la promotion et au développement des sites commerciaux : promoteurs, propriétaires, gestionnaires, enseignes, prestataires et groupements de commerçants. Outre l'objectif d'assurer la représentation des intérêts de ses diverses composantes, le CNCC s'attache à défendre le dialogue entre ses différents membres, à organiser la réflexion prospective, le travail en commun et les bonnes pratiques de ses adhérents. Il a vocation à rassembler tous les acteurs du commerce au sein des espaces commerciaux qu'ils soient centres commerciaux, retail parks ou commerces de pied d'immeuble.

Le CNCC compte plus de 400 sociétés adhérentes représentant plus de 800 sites commerciaux en France, dont 1 sur 5 est situé en centre-ville.

A propos de l'UNION sport & cycle : L'UNION sport & cycle est la première organisation professionnelle du secteur du sport et des loisirs.

Elle fédère 1 400 entreprises représentant plus de 3000 points de vente, 500 marques, plus de 1 500 établissements sportifs, 80 000 salariés, et 12 milliards d'euros de chiffre d'affaires cumulé.

Elle a pour principal objet la représentation officielle de toutes les entreprises industrielles et commerciales du secteur économique des articles et équipements de sports, de loisirs, du cycle et de la mobilité.

Contact presse : Mélanie BRANCO - melanie.branco@unionsportcycle.com